

Énergie

Ce profil a pour but d'offrir aux membres du SCFP des renseignements de base sur le secteur dans lequel ils travaillent, et ce, dans une perspective nationale. Vous trouverez tous nos profils sectoriels et de plus amples renseignements sur le site scfp.ca.



Le SCFP représente plus de 38 000 travailleurs dans la production (centrales hydroélectriques, nucléaires et à combustion fossile, éoliennes et petites centrales), la distribution et le transport de l'électricité.

Il défend activement la nature publique des services d'électricité. Au Canada, le secteur privé contrôle 30 pour cent de la production et du transport de l'électricité. Ainsi, nos sections locales représentent des travailleurs du secteur public et du secteur privé.

Nos conventions collectives couvrent :

- 780 travailleurs en Alberta;
- 15 900 en Ontario;
- 1 230 au Manitoba;
- 19 800 au Québec;
- plusieurs centaines dans des sociétés d'État fédérales.

Nos membres sont ouvriers spécialisés et de maintenance, représentants du service à la clientèle, comptables, adjoints administratifs, commis à la facturation ou aux dossiers, employés en communications, rédacteurs, programmeurs-analystes, technologues, monteurs de lignes, techniciens, préposés, ouvriers qualifiés, travailleurs du domaine de l'énergie atomique et employés de centres d'appels.

Le secteur canadien de l'électricité emploie directement 81 000 personnes et 40 000 indirectement.

Dans le secteur public, le SCFP représente des travailleurs des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Au municipal, nous représentons des employés de sociétés de distribution locales (EPCOR

à Edmonton, ENMAX à Calgary et une douzaine de sociétés de distribution locales en Ontario, comme Toronto Hydro et Greater Sudbury Hydro). Au provincial, les membres du SCFP travaillent pour des sociétés d'État (comme Manitoba Hydro, Hydro-Québec et Ontario Power Generation) et pour des organismes provinciaux de sécurité et de réglementation.

Enfin, au niveau fédéral, nous avons des membres travaillant à la production et en recherche. D'autres sont à l'emploi d'organismes de réglementation, comme Énergie atomique du Canada limitée.

Dans le secteur privé, le SCFP compte des membres chez Hydro One, TransAlta, Bruce Power, Enwave, Northwind Solutions et plusieurs petites entreprises de production.

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ VERTE

Le Canada utilise plus d'électricité par personne que tout autre pays, mais la majeure partie de cette électricité est produite à partir de sources ne contribuant pas au changement climatique. Le Canada produit trois pour cent de l'électricité mondiale, alors que les Canadiens représentent un demi-pour cent de la population mondiale.

L'électricité est responsable de 11 pour cent de nos émissions de CO₂. Le gouvernement canadien a exigé que la production d'électricité sans CO₂ passe de 80 pour cent de la production totale (en ce moment) à 90 pour cent d'ici 2030. Or, ce changement implique une forte croissance de la production au gaz naturel. Ce carburant émet du méthane qui, lui, contribue aux changements climatiques.



PRODUCTION, DEMANDE ET COMMERCE

Le Canada est un grand producteur d'électricité et un exportateur net d'électricité verte. Notre pays produit 648 térawattheures (TWh) d'électricité et en exporte 62,8 TWh, principalement vers des services d'électricité publics. La capacité de production installée au Canada est de 143,44 gigawatts (GW) :

- hydroélectricité : 56,35 pour cent.
- énergie nucléaire : 9,78 pour cent.
- énergie solaire et éolienne : 10 pour cent.
- énergie thermique (charbon, gaz naturel et incinération) : 23 pour cent.

Le Canada produit une quantité énorme d'électricité et sa population en consomme énormément. En 2016, la demande en électricité a atteint 502 TWh. Elle se répartissait comme suit :

- usage industriel : 41 pour cent.
- transports : 1 pour cent.
- usage commercial : 20 pour cent.
- agriculture : 2 pour cent.
- administration publique : 3 pour cent.
- usage résidentiel : 33 pour cent.

PRIVATISATION

Partout au Canada, l'investissement dans la production d'énergie éolienne et solaire se fait au moyen d'incitatifs destinés au secteur privé, comme des subventions et des tarifs de rachat garantis. Cet investissement du secteur privé, au lieu d'investissements issus de marchés publics, a permis la montée en puissance de la propriété privée dans la production d'électricité. Les provinces ont fait la promotion de projets solaires, éoliens et marémoteurs privés et coopératifs. Cette approche nuit aux services d'électricité publics et centralisés.

Les emplois dans les énergies vertes devraient être dans le secteur public pour nous assurer un avenir énergétique juste et efficace.

En Ontario, au Manitoba et au Québec, le secteur de l'énergie est de plus en plus menacé de privatisation, que ce soit par la vente de services publics et d'infrastructures ou pour obtenir du financement privé. Cependant, à court terme, les menaces qui pèsent sur les travailleurs du secteur de l'énergie sont d'avantage la sous-traitance et l'adoption de modèles d'affaires privés par les services publics.

En Alberta, EPCOR s'est retirée complètement de la production énergétique, vendant ses actifs au privé. Elle a toutefois gardé le contrôle sur la distribution, le transport et les technologies sectorielles (signaux, compteurs, etc.). Pour sa part, ENMAX, une société détenue par la Ville de Calgary, investit dans l'expansion de projets publics solaires et éoliens.

Au Québec, les sections locales du SCFP font campagne pour garder l'électricité sous contrôle public, notamment en exigeant que les nouveaux projets éoliens soient placés sous la responsabilité de la société d'État Hydro-Québec. La perte de nombreux emplois dans le secteur de l'énergie atomique causée par la fermeture de la centrale Gentilly-2 en 2012 (son démantèlement se poursuit) illustre la mauvaise planification du gouvernement québécois lorsque vient le temps d'assurer une transition juste et équitable aux travailleurs et aux communautés affectés.

Une nouvelle tendance mondiale a fait son apparition en matière de privatisation d'actifs publics : le « recyclage d'actifs ». Il consiste à monnayer et à commercialiser les actifs publics au profit d'intérêts privés. Ce « recyclage » prend diverses formes : contrats de vente, cession-bail, concession, franchise ou gestion d'infrastructures publiques par le privé. La privatisa-



tion de la société ontarienne de transmission Hydro One en est un bon exemple : l'argent produit par sa vente a été versé dans un fonds d'actifs pour financer des projets d'infrastructure. On risque de voir d'autres provinces s'inspirer de ce modèle.

Ce nouveau danger pour l'électricité publique s'ajoute aux avancées constantes de la privatisation dans le secteur de l'énergie. Afin de favoriser la privatisation, les gouvernements encouragent aussi les projets décentralisés de production d'énergie renouvelable du privé, le développement privé de nouvelles lignes à haute tension à des fins d'exportation, ainsi que la vente de sociétés locales de distribution.

Au Royaume-Uni et dans une bonne partie de l'Europe, la majorité de la population appuie la renationalisation des services privatisés, dont les centrales électriques. Les appels à la renationalisation de l'électricité et des autres services publics se multiplient en Australie et dans plusieurs pays d'Afrique. Même chose pour les appels au resserrement de la réglementation et à la transition vers la production d'énergies vertes.

En Allemagne, en Espagne et en France, on a enclenché un processus de rapatriement à l'interne des services municipaux privatisés par le truchement de coopératives municipales. Les syndicats australiens, eux, ont mené des campagnes très médiatisées contre la privatisation de la capacité de production, et ce, avec succès.

Sur la scène internationale, la privatisation des services publics se poursuit, même si les gens craignent les pannes et les promesses brisées par les monopoles privés. Au Royaume-Uni, en Allemagne, en Australie, aux États-Unis, en Inde et au Nigéria, la privatisation a fait exploser les coûts.

Négociations

La réglementation des impacts de la production d'électricité sur l'environnement (cours d'eau servant à la production hydroélectrique, énergie atomique et transport interprovincial, par exemple) relève du fédéral. Tous les autres aspects du secteur sont de juridiction provinciale. En Ontario et en Alberta, la production, la distribution et le transport de l'électricité sont de ressort provincial, mais elles sont confiées à des sociétés locales. Les structures de négociation suivent le même schéma.

Par exemple, en Ontario, on trouve plusieurs unités de négociation dans le domaine de l'électricité. Cependant, les conventions collectives d'Hydro One servent souvent de point de comparaison aux employeurs du provincial et des sociétés de distribution locales. Or, les membres ontariens craignent qu'Hydro One et Ontario Power Generation recourent de plus en plus aux travailleurs temporaires ou à contrat. Cette stratégie délibérée leur permet de contrôler les coûts en offrant de moins bons salaires et avantages sociaux.

Pour l'aider dans ses négociations, notre seule section locale au Manitoba échange informellement des renseignements avec les sections locales d'Unifor et de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE). Le SCFP-Québec bénéficie de la négociation centralisée effectuée sous l'égide d'une coalition syndicale volontaire. En Alberta, une section locale du SCFP représente les employés des services publics d'électricité et une autre, du secteur municipal, représente les employés des services municipaux d'électricité.



Il est toujours difficile de convaincre les gouvernements de penser à moyen et à long terme pour assurer la rétention et le recrutement des travailleurs de l'électricité. Les membres du SCFP œuvrant dans les services électriques s'attendent à subir des pressions constantes pour qu'ils transforment leurs régimes de retraite à prestations déterminées en régimes à prestations cibles ou à cotisations déterminées. La sous-traitance et la hausse des embauches de travailleurs temporaires sont des problèmes soulevés à toutes les tables de négociations du secteur.

Campagne

Les principales campagnes de nos sections locales concernent la santé-sécurité au travail, la propriété publique et le financement d'une transition équitable et viable vers une économie faible en carbone. Les différents gouvernements sont aussi incités à adopter des plans de renouvellement des effectifs axés sur la formation et le recrutement.

Le SCFP travaille avec ses alliés pour que l'électricité reste publique partout dans le monde. Nos campagnes internationales portent sur la défense de la propriété publique du secteur énergétique, les appels à l'action pour contrer les changements climatiques et l'élargissement de la coordination internationale des politiques en matière d'énergie.

Le SCFP collabore aussi avec les syndicats énergétiques d'autres pays, comme l'Electrical Trades Union en Australie, les travailleurs mexicains du secteur et la CGT en France. Nous soutenons leurs campagnes et profitons de leurs expériences. Enfin, nous travaillons avec le comité sectoriel de l'énergie de l'Internationale des services publics, ainsi qu'avec d'autres organismes internationaux tels IndustriALL, Droit à l'énergie – SOS Futur et Trade Unions for Energy Democracy (Syndicats pour une énergie démocratique).

VISITEZ LE SCFP.CA : DES RESSOURCES POUR NOS MEMBRES

- Plus d'information sur votre secteur
- Des outils pour vous aider, vous et votre section locale
- Des exemples de réussite de partout au pays
- Et beaucoup plus !